



La Présidente

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

☎ 05 96 59 59 68 - 📠 05 96 59 58 00

✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
Compte-rendu de la plénière du 04/03/2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi quatre mars à neuf heures dix s'est tenue à la salle Emile MAURICE de l'hôtel de l'assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique à Fort-de-France, la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Christophe GROS, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Magaly JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- M. Pierre COQUELET, représentant le DG de l'Office français de la biodiversité,
- M. Michel TANASI, représentant la directrice de l'ONF Martinique,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

Secrétariat - DEAL – Pointe de Jaham -B.P.7212 - 97274 Schoelcher cedex –

☎ 0596 59 58 51 - 📠 0596 59 59 50 @ deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr

🌐 www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales, à M. Christian PALIN,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme Arlette VIRASSAMY
- M. Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique, à Mme DEPOORTER,
- M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer, à M. Pierre COQUELET de l'OFB,

Membres excusés :

- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Sophie BOUYER, directrice de la DAAF.

Membres absents :

- M. Charles André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE, directrice grand cycle de CAP Nord,
- M. Axel VILLARD-MAUREL, chef de service du contrat de la grande baie Martinique, CACEM,
- Mme Johanna HIERO, animateur du Contrat littoral Sud, CAESM,
- Mme Arielle PRIAM, représentante du service eau de la CTM.

Assistaient :

M. Terence LEPEL – CTM ; Mme Adeline RAPHAEL – CTM ; M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; Laurence LOUISON – CACEM ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; Mme Mélissa BOCALY – ODE ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Sabrina MUNIER – DEAL ; Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE – PNRM ; M. Loïc RAPHAEL – PNRM ; Mme Amélie SECHAUD – IFREMER ; M. Jean-Pierre ALLENOU – IFREMER ; Mme Aude BRADOR – OFB ; Mme Astrid ABEL – OFB ; Mme Claudine SUIVANT – ARS.

Ordre du jour :

- 1 - Remplacement de Mme Mathilde BRASSY au CA de l'ODE
- 2 - Zones sensibles à l'eutrophisation
- 3 - Projet Life ARTISAN
- 4 - Maladie des coraux
- 5 - Espèces exotiques envahissantes végétales
- 6 - Actions menées par le PNRM pour le compte de l'ONF dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- 7 - Retour sur l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de SDAGE
- 8 - Questionnaire de la consultation du public
- 9 - Point d'information sur Séguineau
- 10 - Questions diverses

2 - Zones sensibles à l'eutrophisation

M. ALLENOU fait sa présentation.

M. GABRIEL : J'ai observé que sur la plage du Cap Macré il y a une pierre qui ne cesse de grossir. Ma question est de savoir si cette formation rocheuse fait partie de l'hypersédimentation qui est mentionnée et s'il s'agit d'eutrophisation.

M. ALLENOU : Non. Je pense que l'on est dans un phénomène complètement différent de l'eutrophisation. L'eutrophisation est vraiment un enrichissement en éléments nutritifs qui vont favoriser le développement soit du phytoplancton soit des macroalgues.

M. GABRIEL : En tout cas, c'est une vraie question parce que c'est une belle plage sauvage et à mon avis dans 15 ans, elle ne sera pas vraiment praticable.

Mme TOUL : Effectivement, je pense que c'est certainement un sujet, mais que ce n'est pas lié à la problématique des nutriments et de l'eutrophisation.

M. GONIER : D'abord, je veux m'assurer que cet excellent document pourra être communiqué.

M. ALLENOU : Nous avons transmis une note d'une trentaine de pages qui reprend tous les éléments. On va laisser cette présentation pour la diffuser.

M. GONIER : Je vais vérifier. Peut-être qu'il y a eu un premier envoi, mais je ne l'ai pas et ça m'intéresse.

Vous avez signalé que les vues satellites n'expliquaient pas ce qui se passait dans la baie de Fort-de-France. Est-ce que vous en êtes encore au constat ou est-ce qu'il y a des éléments d'explication qui émergent déjà ?

M. ALLENOU : Ce qu'on a montré par les photos satellites, ce sont les zones où on a les concentrations les plus fortes. On a bien la baie de Fort-de-France qui rentre dans ce cas-là. On a aussi démontré avec cette étude satellite que ce n'était pas lié aux apports des grands fleuves, mais que c'était bien des apports locaux qui étaient à l'origine de cet enrichissement.

On essaye de comprendre quel est le rôle réciproque des différents types de rejets. Est-ce que c'est plus l'assainissement ? Est-ce que c'est plus agriculture ? C'est sûrement un ensemble des deux qui fait qu'on a un enrichissement excessif de ces masses d'eau. En baie de Fort-de-France, on cumule les rejets agricoles et domestiques avec l'assainissement collectif et les stations d'épuration.

Sur la côte nord-atlantique ce serait plus agricole et sur la côte sud-atlantique, l'assainissement non collectif (ANC) qui est défectueux pourrait être à l'origine de cet enrichissement. Donc ce qu'on propose pour la suite, c'est de mieux comprendre l'origine de ces nutriments avec différentes études.

Il faut refaire des campagnes de terrain, refaire des prélèvements, ajouter de nombreux paramètres qui permettent de mieux identifier l'origine des nutriments et de voir qu'elle est la compétition dans le milieu entre les macroalgues, le phytoplancton, les cyanobactéries et les différents comportements du milieu marin qui assurent la production primaire. Donc cela permettra de mieux cibler ensuite les travaux à mener pour réduire les apports.

M. GONIER : Avez-vous intégré la particularité de la baie de Fort-de-France avec ses communes côtières ? Est-ce que cela intègre le constat que ce serait dû aux nutriments de l'agriculture ? Par-delà les communes côtières, il y a le contrat de baie qui intègre pas mal de communes de zones intérieures puisque les rivières drainent ces zones avant de se déverser dans la baie de Fort-de-France.

M. ALLENOU : Oui, on a bien les rejets de l'agriculture qui arrivent notamment par la Lézarde et aussi les rejets domestiques. Sur la côte caraïbe, on a les grands courants régionaux qui vont du sud vers le nord avec des vitesses plus importantes qui vont entraîner un renouvellement plus rapide des masses d'eau. Dans la baie de Fort-de-France, le renouvellement est beaucoup moins important, ce qui va favoriser la production primaire.

Mme TOUL : C'est intéressant que tu aies fait le lien avec les contrats de milieux pour bien comprendre comment justement l'impact de la terre à un rôle important. On voit bien l'importance de cette carte et l'importance des recherches pour savoir sur quelles pressions agir et comment faire en sorte que le milieu soit moins impacté.

Je fais aussi le lien avec les recommandations de l'Autorité environnementale (Ae) suite à notre présentation du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Ils ont bien signalé ce manque de mise en avant de ces différentes zones et du lien avec les contrats de milieux.

Il est important de voir l'influence de ces contrats de milieux pour percevoir comment cela permet de faire avancer réellement et concrètement le SDAGE.

Il faut quand même rappeler que si on valide cette proposition de Zone Sensible à l'Eutrophisation (ZSE), derrière cela aura des conséquences notamment pour la mise aux normes des stations d'épuration. Il faudra que cela soit fait dans un délai de sept ans.

M. GROS : Effectivement, si des éléments scientifiques nous mènent à établir des zones sensibles, la conséquence sera pour les stations d'épuration comprises dans une agglomération de plus de 10 000 équivalent-habitant (EH) qui rejettent dans les zones sensibles qu'on aura définies. D'après ce que je comprends de la présentation, il faut un traitement plus performant à la fois sur les paramètres azote et phosphore.

Aujourd'hui, le niveau de performances qui est exigé sur les stations d'épurations n'est pas atteint. Cela veut dire que mettre une exigence supplémentaire sur le niveau de rejet a des conséquences en termes d'investissement et de coût de fonctionnement. Après, on a quand même un délai de sept ans après la signature de l'arrêté par le préfet pour faire cet investissement.

Mme TOUL : Si nous allons vers ce repérage des zones sensibles, nous sommes conscients que cela va impacter les financements avec des délais à respecter. Maintenant ce qui me semble important c'est que cela va permettre d'évaluer le travail à faire et les financements à mobiliser.

Les contrats de milieux sont des outils au service du SDAGE et on doit pouvoir évaluer qu'elle est leur efficacité sur les réalisations en faveur de la qualité dans le milieu.

Donc je pense qu'il faut aussi se fixer des objectifs, parce que si on reporte à chaque fois, on ne va pas avancer. C'est un sujet qui est extrêmement important pour la protection de la biodiversité et des milieux. C'est aussi un enjeu économique puisque nous savons que notre territoire met en avant la biodiversité et la qualité des eaux de baignade. Tout cela entre dans un contexte économique et sanitaire beaucoup plus large.

Mme HIELARD : Cela va avoir un impact sur les stations d'épuration, mais le SDAGE a déjà ciblé celles qui sont impliquées. Il y a onze stations d'épuration concernées sur l'île, dont deux sont déjà aux normes. Effectivement cela nécessiterait des travaux complémentaires pour 9 stations d'épuration. C'est quelque chose qui doit être inscrit dans le SDAGE de façon claire. Pour l'instant il est inscrit en mode provisoire, car cela dépend aussi du retour des études.

M. GROS : Comme je l'ai dit, on s'est rapproché du ministère et il y a une subtilité qu'on avait oubliée. Ce ne sont pas les stations d'épuration de plus de 10 000 EH, mais celles qui sont comprises dans une agglomération de plus de 10 000 EH.

Cela veut dire que par exemple sur l'agglomération de Fort-de-France, c'est toutes les stations de l'agglomération qui sont concernées. Dans le projet de SDAGE on a identifié que les stations de plus de 10 000 EH.

Mme MOREAU : Est-ce qu'à partir de la cartographie qui est présentée aujourd'hui on pourrait dès à présent solliciter le préfet ou faut-il encore attendre éventuellement de poursuivre les travaux pour être sûr de l'origine des différentes sources de nutriments ?

M. ALLENOU : Comme on l'a dit, c'est vraiment une approche liminaire. On est parti de ce que l'on connaissait et des travaux en cours. Il n'y a pas eu de travaux spécifiques pour aider à la définition des zones sensibles. On a bien fait un état des lieux et on a croisé les différentes informations disponibles, notamment les derniers résultats sur le modèle qui permet de mieux expliquer et donc de mettre en évidence le risque accru sur certaines masses d'eau, par un renouvellement plus faible.

Là c'est une première proposition qui permet, d'après ce qu'on connaît, de voir les zones qui sont déjà eutrophes et celles qui vont le devenir potentiellement. On a fait ce classement à partir d'un découpage des masses d'eau de la DCE. C'est vraiment une proposition qui peut être revue. C'est une base de travail faite pour répondre à certaines questions posées lors des débats de l'élaboration de l'état des lieux. Oui, il y a des milieux dégradés. Oui, il y a déjà de l'eutrophisation. Oui, c'est important de classer en zone sensible.

M. COQUELET : Je voulais juste dire que c'est un document éclairant pour objectiver aussi les financements en matière d'eau et surtout d'assainissement. Cette priorisation est éclairante pour un financeur comme nous Office Français de la Biodiversité (OFB) sur les enjeux territorialisés précis.

La priorisation de nos crédits sur ces ouvrages d'assainissement qui sont défaillants et qui ont un impact est essentielle. Ce n'est pas la seule causalité de cette dégradation, mais c'est un élément important nous éclairant sur notre positionnement et sur la complémentarité des actions de l'établissement, notamment sur le Parc marin qui au quotidien est engagé dans cette problématique.

Mme BRADOR : Il y a aussi une pression qui est localisée à cause du mouillage forain dans certains secteurs. Je ne sais pas si dans les études supplémentaires qui auront lieu on analysera cette pression. Cela peut aussi être éclairant pour l'organisation des mouillages sur certains secteurs.

M. ALLENOU : On s'est focalisé sur les deux pressions qui avaient été identifiées comme les plus importantes en termes de flux d'azote et de phosphore. Mais c'est vrai que sur des masses d'eau ponctuelles, comme la masse d'eau du Marin, on l'a classé en zone déjà eutrophe en fonction aussi des autres usages. On a fait une présentation un peu rapide, mais il faut prendre en compte pour un classement plus réaliste les autres pressions.

Dans l'exemple donné sur Anse Noire avec l'eau colorée, il est possible que la pression des bateaux au mouillage sur cette zone ait favorisé le démarrage d'un bloom. Globalement, c'est quand même les deux pressions identifiées qui sont responsables de cet état de dégradation connu actuellement.

Mme TOUL : Si j'ai bien compris, il y a aujourd'hui eutrophisation. Il y a des zones sensibles qui doivent être actées avec des situations et des niveaux d'eutrophisation différents. Donc il y a des zones plus impactées que d'autres et elles sont aujourd'hui repérées. Dans un deuxième temps, il va falloir mieux identifier ou pousser encore les recherches pour connaître l'origine exacte de ces différentes pressions.

M. ALLENOU : Il faut mieux comprendre les mécanismes, donc l'origine des nutriments et la compétition dans le milieu marin entre les macroalgues et le phytoplancton et voir lequel consomme quoi.

Mme TOUL : Mais cela ne nous empêchera pas à court terme, de pouvoir faire noter que nous sommes dans une situation urgente et qu'il y a des zones qui doivent être protégées. Je pense que c'est important qu'on le fasse ressortir déjà dans le SDAGE tout en faisant le travail d'identification des pressions.

Mme ADIN : En réalité, lors des travaux préparatoires pour le projet de SDAGE actuel, il y avait eu ce débat de savoir si on devait annexer tout de suite la carte des zones sensibles ou pas. Au niveau de l'ODE, on aurait préféré que cela puisse se faire le plus tôt possible pour commencer à démarrer un certain nombre d'opérations.

C'est quand même un enjeu très important et plus vite on y va, mieux on pourra démarrer des actions. Il y avait des propositions de date pour annexer cette cartographie des cartes sensibles Martiniquaise.

Mme HIELARD : On a écrit dans le SDAGE que pour l'adoption du prochain SDAGE, les zones sensibles à l'eutrophisation devaient être définies. Mais c'est vrai que la limite est réglementaire. La mise aux normes des stations d'épurations met une pression aux collectivités.

On n'avait pas l'information que cela concernait beaucoup plus que neuf stations d'épuration. Mais l'objectif de résultat est à rechercher plus que l'objectif de moyens. Il est mentionné 2025 dans le SDAGE qui est encore en cours de révision.

M. GROS : En termes de procédure les ZSE sont issues de la directive de 1991 qui est antérieure à la Directive-cadre sur l'eau (DCE) et au comité de bassin.

Pour revenir sur la procédure, c'est le préfet qui sur la base des études et éléments dont il dispose établit des zones sensibles via un arrêté après avis du CEB.

Il faut des éléments probants, qui indiquent qu'on ait une zone à eutrophisation puisque derrière il y a des conséquences pour les maîtres d'ouvrage des stations d'épuration. Il ne faut pas qu'on leur impose des traitements supplémentaires si on n'a pas des preuves que c'est bien l'assainissement et qu'on est bien dans les zones eutrophes.

Mme TOUL : On est tout à fait d'accord que c'est le préfet qui doit prendre l'arrêté, sauf que l'avis du CEB me semble tout aussi important et je pense que les élus martiniquais ont toute légitimité pour pouvoir se prononcer sur le fait de repérer et de mettre en avant ces zones sensibles.

Il nous appartient en tant qu'élus martiniquais de pouvoir à un moment donné dire où il faut mettre le curseur et je pense qu'il faut aussi que le préfet puisse l'entendre. Après on sait les services de l'État et le préfet font ce qu'ils veulent. Mais au moins nous aurons la conscience tranquille et pris notre responsabilité vis-à-vis de notre population.

Nous aurons fait ce qui nous revient en tant qu'élus martiniquais, en sachant que c'est la population martiniquaise qui a procédé à notre élection. Les fonctionnaires de l'État vont et viennent. Nous avons cette responsabilité sur notre territoire pour l'avenir d'avoir ce regard peut être un peu plus critique que les services de l'État.

M. MONTEZUME : Sait-on pourquoi la Guadeloupe a mis en ZSE l'ensemble de son littoral ?

Mme HIELARD : On en a discuté avec les collègues de l'Office de l'eau de Guadeloupe. C'est une décision politique qui a été prise. On a un retard parce que ce classement aurait dû déjà être fait en 2017-2018, mais le travail n'a pas été fait.

Ils n'ont pas fait les études tel que l'a fait l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) en Martinique.

Mme TOUL : Ce que je propose, c'est de soumettre à votre vote non pas la validation de cette carte, car je pense que ça demande encore des travaux un peu plus approfondis pendant cette période de révision, mais qu'on puisse affirmer en tant qu'élus du CEB que nous considérons qu'il est important d'inscrire dans le SDAGE ces zones sensibles.

Mme BRADOR : Il y a effectivement en Martinique un Parc marin et il n'y en a pas en Guadeloupe. On vient de nous dire qu'ils ont fait ce choix politique de classer toute la zone côtière en zones sensibles pour aller chercher un niveau d'exigence supplémentaire. Le Parc marin n'a pas de possibilité d'agir à terre.

Notre légitimité est en mer et pourtant effectivement, les principales pressions peuvent venir de la terre. J'ai parlé rapidement de la pression mouillage, mais elle restera ponctuelle et anecdotique comparativement à d'autres comme l'assainissement ou l'agriculture.

La réalité, c'est qu'effectivement on n'a plus que 10% de récifs coralliens en bon état et deux en très bon état. Tout le reste est en mauvais état. Si aujourd'hui on n'avance pas d'un pas supplémentaire sur ce niveau d'exigence autour de la réduction des pressions d'eutrophisation, ce sera sept ans de perdus.

On sait bien que les objectifs pour l'assainissement sont compliqués à atteindre. Rajouter une exigence supplémentaire pour avoir une action et une ambition fortes nous semble cependant fondamental. Je parle au nom des acteurs de la mer qui n'ont pas la possibilité d'agir à terre.

M. RENE-CORAIL : Pour l'Espace sud, nous avons pris acte dans un premier temps de mettre en ZSE, particulièrement les zones de baignades. Je comprends ce qu'on dit, mais après, c'est le président de l'Espace sud qui va se retrouver face aux associations.

Il pourra y avoir des plaintes à cause de la pollution. Ça s'est passé aux Anses d'Arlet avec les problèmes de station d'épuration. Il ne demeure pas moins que le souci ce sont les 70 000 fosses septiques à la Martinique qui posent problème. C'est l'assainissement non collectif qui n'est pas aux normes qui provoque sur quasiment tout le littoral les problèmes que nous connaissons sur le blanchissement des coraux.

Est-ce qu'en sept ans on pourra mener à bien toutes les opérations en matière d'assainissement sur la Martinique ? Pour les stations d'épuration, l'Espace sud, CAP Nord et la CACEM iront vers une amélioration plus que sensible de ces installations, puisqu'on nous dit que les sommes sont allouées.

Maintenant, comment consommer ces montants ? Je mets toujours en exergue, l'ingénierie, les marchés publics, les entreprises. Il ne suffit pas de dire qu'il y a de l'argent. Nous savons pertinemment que derrière, nous avons des démarches administratives plus ou moins longues pour pouvoir consommer les différents crédits.

C'est une bonne chose que la Guadeloupe ait choisi à mettre 100% de son littoral en zone sensible, mais est-ce qu'elle arrivera en sept ans à améliorer la situation ? Donc c'est là que je dis que je suis favorable de mettre des contraintes, mais attention à celles-ci. Nous les élus, on se fait hara-kiri et les agents de l'État me dise, mais c'est vous qui votez les lois.

Si nous mettons ces contraintes, c'est parce que nous sommes conscients qu'il faut améliorer les conditions de vie de notre pays. Comme tu l'as dit, nous sommes des élus et nous sommes là, mais il y a des agents de l'État, comme des responsables d'entreprises qui viennent trois ans ou quatre ans et qui après se font nommer ailleurs.

C'est nous les élus qui subissons. Je ne veux pas continuer à subir les assauts de X ou Y parce que à l'Assemblée nationale ou le CEB, aurait voté je ne sais quoi. Ce que nous votons, c'est pour apporter au peuple Martiniquais le meilleur.

Ça ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il faut des changements de mentalités et de comportements. Il y a plein de choses qui ne permettent pas toujours à la population de comprendre l'idée que nous avons tracé nous les élus avec nos votes. Nous demandons simplement, comme cela se faisait dans le passé, une certaine intelligence, lors de non-respect de certaines contraintes à la Martinique.

Mme TOUL : Je suis entièrement d'accord avec toi. J'ai justement dit que contrairement au SDAGE dans le lequel nous sommes en train de fonctionner, il faut faire attention que nous ne soyons pas encore dans des vœux pieux et que l'on soit sur des choses réalisables. D'ailleurs, l'Autorité environnementale (Ae) a fait remarquer que le SDAGE que nous sommes en train de présenter est beaucoup plus réalisable que celui qui est en vigueur.

On a bien vu que les objectifs ont du mal à être atteints. On peut vouloir tout, mais il faut qu'on soit conscient qu'il y a les réalités du terrain, qu'il y a les démarches administratives, qu'il y a aussi la réalité de nos entreprises.

Néanmoins, il faut aussi qu'on puisse trouver le juste milieu et savoir où mettre le curseur. Très honnêtement, je pense qu'il faut y aller par étapes. Il y a de zones où il y a un danger urgent si on ne réagit pas et il faut les repérer.

Je ne crois pas qu'il serait bon aujourd'hui de mettre l'ensemble des côtes de Martinique en zone sensible. Ce ne serait pas réaliste pour moi parce que derrière, il faut que nos entreprises et nous même soyons en capacité de pouvoir respecter le délai de sept ans.

Mais il n'empêche qu'il faut petit à petit poser des jalons. Sur la question de l'assainissement non collectif, ce sera l'opportunité de saisir la disposition écrite dans le nouveau SDAGE sur le Dispositif de Financement de l'ANC pour les Particuliers (DFAP) pour pouvoir participer au financement de cet outil et accompagner les particuliers sur la mise aux normes de leur équipement.

Donc je suis tout à fait d'accord avec toi qu'on ne peut pas mettre des exigences qui seront difficiles à atteindre et qu'il ne faut pas mettre tout le territoire en ZSE. Il faut agir par étape, car on ne peut pas, me semble-t-il, ne rien faire. Je sais que tu n'es pas dans cet état d'esprit. Tu es plus quelqu'un qui est dans cette dynamique une fois qu'on a évalué la capacité à faire.

Si nous sommes capables de faire, il faut y aller. Si ce n'est pas le cas, il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître et de reporter la décision. Ce que je proposerais, c'est qu'on puisse se prononcer aujourd'hui non pas pour mettre tout le littoral en zones sensibles, mais de dire, qu'il est important qu'on puisse repérer ces zones.

M. COCO : Vous m'avez devancé Présidente. Pourquoi ne pas créer une grille de critères d'urgence qui permettrait de différencier les sites ?

M. TOULON : Je crois que la responsabilité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est vraiment engagée au niveau de la Martinique et je constate qu'on parle beau-

coup d'assainissement. Je me souviens que la DEAL avait fait une présentation qui montrait qu'il y avait beaucoup de négligence par rapport au suivi des stations d'épuration.

Le problème de l'assainissement non collectif relève des EPCI puisqu'il y a des zones qui pourraient être incluses dans l'assainissement collectif et qui ne le sont pas. L'argent est là et je ne sais pas si on ne trouve pas des entreprises pour le faire.

Il faut une volonté pour se mettre au travail pour pouvoir améliorer la situation. Bien sûr, on ne pourra pas faire 100% d'un coup, mais concernant particulièrement l'assainissement, il faut que l'argent soit mobilisé.

Il ne faut pas émettre un vœu pieux, il faut pousser. M. le maire dit qu'il reçoit des gens. Oui, il faut que les gens aillent à l'Espace sud, à CAP Nord où à la CACEM pour les pousser

Mme TOUL : Je suis tout à fait d'accord avec toi sur la prise de conscience. Je pense que très honnêtement elle est là. Maintenant, on ne peut pas mettre tous les élus dans le même sac. Il y a de la négligence de certains, mais très honnêtement, je ne pourrais pas dire que tous les élus s'en fichent.

Il faut constater qu'il y a des financements qui ne sont pas toujours utilisés comme il le faudrait, mais il y a aussi des élus, des administrations qui vont chercher les financements. Maintenant la réalité de notre territoire, c'est que nous avons des entreprises qui ont des difficultés. Elles commencent des travaux sans les finir. Elles sont prises par la réalité économique et elles disparaissent. D'autres n'ont pas les reins solides pour pouvoir se lancer dans ce type de travaux.

Il faut aussi qu'on puisse prendre en compte tout ça. Pour autant nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Dire qu'il y a une négligence totale, je pense que c'est un peu fort, même si je suis d'avis à dire qu'à certains moments, il faut un peu les booster.

M. GONIER : Je crois qu'il faut être pragmatique et ne pas s'engluer dans des paroles qui n'ont pas tellement de chance de déboucher sur la réalisation. J'adhère pleinement à la proposition que vous faites présidente.

On a cité la Guadeloupe et j'ai cru qu'on le faisait à titre d'exemple. Classer l'ensemble du littoral comme zones sensibles c'est très facile à faire. Maintenant, j'ai envie de voir ce que ça donne. Il ne faut pas aller dans cette voie-là.

Il faut souligner dans le SDAGE de Martinique la nécessité d'identifier les sites les plus sensibles. Peut-être même que je vais plaider pour que la rédaction soit accompagnée d'une mention montrant l'urgence.

Il convient après le propos de Mme TOULON de préciser que je suis vice-président de la CACEM et que l'institution a très à cœur de résoudre les problèmes. Il n'y a pas de négligence.

Je voudrais rebondir sur ce que mon collègue, M. RENE-CORAIL a précisé. Nous nous focalisons très souvent sur l'assainissement collectif or le gros de l'assainissement demeure encore du non collectif qui pose autrement plus de problèmes de pollution.

Pour être pratique, je pense que l'opération initiée par l'ODE pour l'assainissement non collectif est très importante. La CACEM y a adhéré et il serait souhaitable pour la Martinique qu'elle soit intensifiée et que nous convenions de moyens financiers à consacrer à ce dispositif. Il s'agit d'accompagner les particuliers dans la résorption du problème de pollution des installations d'assainissement non collectif de manière très concrète.

M. PALIN : Je souscris totalement aux propos du maire RENE-CORAIL. Moi je souhaite effectivement que la rédaction soit faite en fonction de l'impact et des enjeux qui auront été identifiés.

Je reconnais qu'il y a un accompagnement au niveau de l'ODE et des services de l'État et je voudrais aussi signaler en regardant Mme TOULON pour lui dire que les EPCI se sont engagés fortement dans la problématique de l'assainissement.

Je suis élu à CAP Nord et j'entends mes collègues qui à chaque fois qu'il y a une réunion, s'investir et engager leur collectivité dans cette démarche parce que nous voulons tout mettre en ordre pour pouvoir préserver nos côtes, préserver la Martinique et inciter aussi la population à s'y mettre.

Je voudrais aussi au sujet du DFAP, dire combien il est important et préciser que CAP Nord est entièrement inscrite dans cette opération. On va continuer et il y aura encore une autre étape pour pouvoir aller plus loin au niveau de l'assainissement non collectif. Je souhaite aussi ardemment que le travail se poursuive au niveau de l'assainissement collectif.

M. COQUELET : Il semble que sur la façade nord-atlantique, la pollution cumule globalement un non-raccordement de l'assainissement, un faible renouvellement des masses d'eau côtière et un impact de l'activité agricole sur tout ce secteur. Pouvez-vous dès maintenant caractériser l'impact ou les causalités de l'agriculture sur cette pollution ?

M. ALLENOU : Ce que l'on a repris, ce sont des éléments qui sont sortis de l'état des lieux. On a utilisé les évaluations de tonnage et les apports en azote. On voit que sur la façade nord-atlantique, c'est plus l'activité agricole, notamment avec la canne à sucre, qui avec les fortes pluies produit le lixiviat qui arrive en mer. Sur cette façade, les apports sont en quantité plus importante via l'agriculture que via l'assainissement.

Il faut rester conscient que même l'assainissement collectif apporte des flux de nutriments qui sont très importants. Cela a été estimé à 180 t pour l'assainissement collectif contre 20 t pour l'ANC. Par contre, l'ANC est plus concentré sur des zones sensibles comme la façade atlantique où on a un renouvellement d'eau qui est moins important. Donc on a un travail à faire sur l'ANC sur ce secteur. Néanmoins l'assainissement collectif contribue fortement à un enrichissement des masses d'eau côtières.

M. PAVIOT : Je constate comme tout le monde que l'on est dans un petit pays fortement impacté. Il y a une grande urgence et tout est sensible. La diminution de la ressource au niveau de la pêche pose question.

On n'a pas beaucoup parlé de la bande atlantique qui est interdite à la pêche et je crois qu'il y a une action à faire au niveau de la terre. Il n'y a pas que les fosses septiques, il y a aussi l'impact agricole qu'il faut absolument résoudre. On va le faire en bonne intelligence et tous ensemble, car l'urgence est là.

On ne produit pas suffisamment pour nourrir la population et dans le même temps on a des fonds marins qui sont en très mauvais état et des ressources qui diminuent. Si on rajoute le changement climatique, de quoi va-t-on vivre ? Si jamais on ne peut pas cultiver, il faudra faire rentrer tous les produits et vivre sur l'importation.

C'est quand même important d'optimiser les financements et de trouver les ressources nécessaires. On dit que les ressources sont là, mais ce qu'il faut, c'est surtout les mettre à notre disposition et faire en sorte que les choses avancent. Même si on peut faire appel à l'extérieur, je fais confiance au génie martiniquais.

M. COCO : Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'avoir un comité de suivi, pour par exemple quand les EPCI où les villes sont bloquées pour des raisons administratives ou autres, voir comment on peut faire avancer les choses ? La plupart du temps les problèmes que l'on rencontre au niveau des villes, par exemple aux Anses d'Arlet, concernent les stations d'épuration. Je pense que cela permettrait de résoudre certaines difficultés.

Mme TOUL : Je sais que l'ODE suit cette question d'assez près. S'agissant de CAP Nord, il y a eu un travail sur certaines conventions qui étaient caduques. Toutes les conventions qui étaient dans ce cas ont été reprises par l'ODE. Je sais que la DEAL est aussi sur ces sujets.

Donc il y a un travail d'accompagnement et de repérage qui est fait. On peut évaluer, faire un tableau de bord pour pouvoir apprécier là où ça avance ou pas.

Maintenant il y a la réalité du territoire et derrière, il y a aussi les acteurs économiques qu'il faut prendre en considération. Le lien doit être fait avec le plan de relance et la recherche des financements.

Comme M. RENE-CORAIL le disait, avoir l'argent ne suffit pas. Il y a une réflexion globale à mener sur la manière d'accompagner les entreprises.

Si vous êtes d'accord, je propose que nous puissions voter pour que dans le SDAGE on repère les zones sensibles et on évalue les niveaux d'urgence. Je pense que c'est important d'apprécier les zones où il y a urgence et de définir les pressions. On a bien vu qu'elles ne sont pas les mêmes du côté caraïbe ou atlantique.

M. DE GRANDMAISON : Le sujet est très intéressant, mais j'ai posé une question ici il y a plusieurs mois sur le suivi des bordereaux des vidangeurs. Est-ce qu'on a traité cette question et intégré ses résultats dans tout ce que l'on fait ?

Mme TOUL : J'ai demandé que cela soit vu lors de la prochaine plénière du CEB en avril.

Mme TOULON : Je suis d'accord avec la proposition et je vais voter pour. Il faut aussi parler du suivi. Il faut des indicateurs pour qu'on sache comment les choses évoluent et qu'il y ait un point d'étape.

Mme ADIN : Il ne faut pas laisser penser que nous n'avons pas la connaissance. Elle est à l'ODE et aussi dans les services de la DEAL. Mme TOULON ou M. COCO demandait des indicateurs. Nous les avons tous, station par station et territoire par territoire. Nous savons exactement qu'elles sont les stations d'épuration qui fonctionnent mal et pourquoi. Les contrats de milieux ont aussi cette information.

Maintenant, ce que Mme TOULON soulignait, c'est qu'il y a aussi l'action à mener. Dans notre travail on transmet nos éléments et les acteurs doivent agir. À l'ODE nous ne sommes pas la police, nous sommes dans une logique d'accompagnement financier et technique.

Pour ce qui concerne le suivi de l'assainissement collectif, nous avons monté un groupe de travail avec les EPCI qui se réunit régulièrement. Mais je comprends que votre préoccupation, c'est l'action.

Les tableaux existent avec des indicateurs et on vient régulièrement vous en rendre compte en vous alertant si nécessaire.

Mme TOUL : On peut voir avec les EPCI s'ils sont d'accord pour présenter leurs actions. Je ne vais pas parler pour les EPCI car elles sont aujourd'hui présentes. Maintenant on ne va pas mettre tous les élus dans le même sac et certains d'entre eux peuvent être négligents ou ne pas avoir toutes les informations. Ce que j'entends, c'est que les EPCI se sont engagés fortement là-dessus.

Je propose de mettre aux voix la proposition qui a été faite à plusieurs reprises, qui consiste à repérer les zones sensibles dans le nouveau SDAGE, à évaluer les niveaux d'urgence, puisque je pense que cela ne soit pas une bonne chose de mettre tout le territoire en zone sensible et également de définir les différentes pressions impactantes.

La proposition est validée à l'unanimité.

1 - Remplacement de Mme Mathilde BRASSY au CA de l'ODE

Mme TOUL : Comme j'ai le quorum, je propose que l'on puisse procéder au remplacement de Mme BRASSY au Conseil d'administration (CA) de l'ODE.

Il ne reste que Mme VIRASSAMY de facto de disponible puisque les autres membres éligibles ne sont pas là. C'est important qu'on puisse faire le remplacement rapidement pour que le CA de l'ODE puisse fonctionner. Je propose que Mme Arlette VIRASSAMY remplace Mme BRASSY.

La proposition est validée à l'unanimité.

3 – Projet Life ARTISAN

Mme Astrid ABEL fait sa présentation.

Mme MOREAU : Le conservatoire du littoral a déjà mené sur l'hexagone des opérations que nous appelons "adapto" qui rentre totalement dans cette démarche. Pour la Martinique, il y a une action que l'on souhaiterait lancer.

Il s'agit de réfléchir à des solutions fondées sur la nature pour pouvoir aménager durablement le littoral. Donc je serais ravi de pouvoir me rapprocher de vous pour pouvoir vous présenter l'opération qui concerne la baie de Génipa.

M. PALIN : J'ai vu qu'il y a une opération qui a commencé avec la CACEM. Je pense qu'il faudrait que vous puissiez aussi contacter les autres EPCI, car il y a tout un travail à faire.

Mme ABEL : L'équipe hexagonale travaille sur toutes les études pour identifier les freins et leviers pour les solutions d'adaptations. Vous avez ensuite les animateurs et animatrices en région.

J'ai l'ambition de rencontrer les EPCI prochainement.

M. COQUELET : Trouver un titre de projet c'est toujours un sport à part entière pour tous les projets de financements européens. ARTISAN est un projet national qui est représenté aux Antilles notamment par l'action de la CACEM.

J'entends la demande des EPCI et c'est bien la volonté à l'OFB d'intégrer l'ensemble des dynamiques territoriales. Le rôle de Mme ABEL c'est d'animer, de connaître et de relayer.

Le budget est de 16 M€, mais il ne sera pas possible de financer tous les projets dans le cadre du Life. L'OFB va être cohérent sur sa démarche, c'est-à-dire qu'on trouvera des prolongements pour que les projets que vous avez en tête et qui sont fondés durablement sur la nature puissent se réaliser. On pourra le faire en partie sur d'autres financements que vous connaissez par ailleurs.

On pourra trouver des moyens en interne, mais le travail de Mme ABEL, c'est aussi de trouver un prolongement pour que vous puissiez apporter de plus en plus de projets qui soient durables et fondés sur le respect des écosystèmes.

Mme TOULON : Je voulais savoir si vous allez contacter des associations. Je pense que ce serait intéressant de consulter l'Assaupamar et voir si elle peut faire partie de ce groupe de travail.

Mme ABEL : C'est aussi prévu. Si vous avez des contacts et s'il y a des acteurs qui vous semblent intéressants, je suis preneuse.

Mme TOUL : Pour ma part je trouve que ce projet est très intéressant. Peut-être qu'il faudrait revenir plus en détail sur la présentation lors d'une commission ou d'un prochain CEB.

Par contre, je déplore que dès le départ il n'y ait pas une concertation avec les acteurs du territoire. C'est certes quelque chose d'intéressant, mais qu'il s'agisse des collectivités, du Parc marin, du Parc naturel de Martinique, des différentes associations environnementales, je pense que c'est important qu'il y ait un contact préalable.

Après on demande aux uns et aux autres d'intervenir. En mettant de côté l'aspect susceptibilité, je considère ça comme un manque de respect des acteurs du territoire. Ils peuvent signaler des points d'alertes, des points de vigilance, des points de recommandations.

Ça me semble important que l'on puisse travailler dans une dynamique de concertation, car c'est quelque chose d'intéressant qu'on pourra apporter au territoire.

M. COQUELET : C'est une opération qui a été lancée par l'Agence Française de la Biodiversité il y a quelques années. Je pense que c'est un projet qui est ambitieux et qui fonctionne, même s'il est parfois un peu nébuleux. Sa réalité et son opérationnalité sont cependant territoriales. Cela ne marchera que si les acteurs mobilisés sont tous engagés, nous compris. J'entends ce que vous dites, mais je ne suis pas à l'origine de la démarche.

Mme TOUL : Ce n'est pas vous personnellement que je vise. De la même manière quand je parle de l'État, je parle de l'entité.

M. COQUELET : Notre souci, c'est de donner une matérialité et de construire à partir de maintenant avec vous, au plus près de vous et en entendant ce que vous avez à dire. C'est vous qui donnerez le visage du Life ARTISAN en Martinique et en Guadeloupe. Mme ABEL est à votre disposition. S'il faut aller dans chaque EPCI présenter le projet et écouter les prises de position des élus, c'est quelque chose qu'on peut faire et qu'on va faire.

Mme DEPOORTER : S'il y a besoin de la DEAL pour faire le tour territorial, on sera à votre disposition.

M. COQUELET : On aura besoin de tout le monde y compris des associations et des acteurs scientifiques. C'est un projet qui se construit sur tous les champs de la société.

Mme TOUL : Je vous invite vivement à prendre l'attache des uns et des autres. On considère que c'est un point de départ et qu'il faudra prendre des rendez-vous pour vous rencontrer et pour qu'on puisse avancer de façon efficace et intelligente pour le territoire.

M. COQUELET : C'est pour ça qu'on a ciblé le CEB comme porte d'entrée, car c'est une assemblée multithématique et multicarte.

M. COCO : Est-ce que parmi les animateurs, il ne faudrait pas qu'il y ait les gens du territoire ? Je pense qu'ils ont une certaine connaissance des différentes zones et que cela peut apporter un plus et éviter des incompréhensions.

M. COQUELET : L'idée, c'est qu'il y ait des ateliers thématiques territoire par territoire. On va regrouper tout le monde.

Le recrutement était ouvert au territoire si c'est cela la question. Cette phase est passée.

Aujourd'hui nous sommes dans la phase de construction en capitalisant pour des événements où on va regrouper les acteurs de chaque collectivité, de chaque structure. Le portage de l'animation sera fait par Mme ABEL pendant une durée de trois ans.

5 - Espèces exotiques envahissantes végétales

M. VISCARDI fait sa présentation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales.

Mme TOUL : Je crois que c'est un sujet important pour notre territoire en termes de protection de la biodiversité et c'est vrai que ce sont des plantes qu'on trouve parfois très belles.

M. TANASI : Pour compléter sur les stratégies de restauration après enlèvement des espèces invasives, actuellement on peut intégrer dans les mesures compensatoires la restauration de milieu par replantation d'espèces végétales.

Les juristes nous accompagnent dessus. Au tribunal, les gens qui sont condamnés peuvent être obligés à des mesures compensatoires de restauration.

Mme TOUL : Y compris les collectivités ?

M. RENE-CORAIL : C'est bien beau tout cela, mais il faut aller voir les gens qui font entrer des plantes à la Martinique. Je parle des pépiniéristes, des fleuristes et de la vente de petits sachets de belles fleurs dans les commerces.

Vous savez ce que font les gens lorsqu'ils ont en marre des plantes ? Ils laissent ça dans la rivière. Donc avant d'aller arracher et replanter par du courbaril, il faut à mon avis sévir auprès des importateurs.

Nous ne voulons plus de fleurs venant d'Europe ou de je ne sais pas d'où.

Dernièrement, j'entendais quelqu'un qui disait qu'il n'y avait plus de ramier qui venait à la Martinique. C'est quand vous avez des jardins créoles que les ramiers viennent et que vous avez des arbres à graines qui poussent.

Mme TOUL : Tout cela a un impact sur la biodiversité animale et végétale.

C'est vrai qu'aujourd'hui la lutte est faite au niveau du territoire, mais en amont, il y a tout un travail à faire au niveau des frontières. Tu as parlé des pépiniéristes, mais il y a des particuliers aussi qui voyagent et qui rentrent avec une petite plante qu'ils ont trouvée originale à l'autre bout du monde. Comme chez nous tout prend vite, dans quelques années le territoire sera totalement submergé.

M. MONTEZUME : La canne à sucre est une plante envahissante probablement. Pouvez-vous nous dire par rapport à la quantité de plantes présente à la Martinique la portion de plantes qui ne sont pas des plantes endémiques de la Martinique ? Je crois que c'est la moitié. Le problème ce sont les plantes envahissantes.

M. VISCARDI : Ce que j'ai dit au départ, c'est qu'il y a un peu moins de la moitié de la flore de la Martinique qui est exotique et c'est quasiment dans toutes les îles comme ça. Cela ne veut pas dire que 50% de la flore est envahissante. La grande majorité de la flore exotique est d'ailleurs celle que l'on consomme et il n'y a pas de problème. Elle a fait l'objet de sélection variétale.

L'essentiel des EEE qui pose des problèmes dans les milieux naturels, ce sont des espèces ornementales échappées des jardins, et ça autrefois on en amenait de manière assez parcimonieuse. Avec l'augmentation des échanges internationaux, c'est devenu quelque chose de quasiment incontrôlable.

Donc effectivement, on peut mettre en place des réglementations pour empêcher l'importation légale de certaines espèces, parce que beaucoup sont entrés sur le territoire de cette façon. Au 19e siècle c'était même normal d'importer des espèces et d'essayer de les acclimater. C'est d'ailleurs à ça que servaient les jardins botaniques.

Aujourd'hui malheureusement par internet vous pouvez commander n'importe quoi dans n'importe quel pays et le faire livrer sans qu'il n'y ait aucun douanier qui regarde ce qu'il y a dans votre colis.

Par contre effectivement, dans les pépinières locales les réglementations maintenant interdisent de vendre certaines espèces. D'un autre côté, on s'est dit qu'on ne peut pas interdire aux gens de vendre des plantes sans leur proposer autre chose.

Pour l'instant on essaye de faire des expériences de développement de culture d'espèces ornementales locales. Un des projets du Conservatoire botanique, en collaboration avec le Parc et avec les pépiniéristes, c'est de développer des gammes d'espèces indigènes cultivées pour l'aménagement urbain, pour l'aménagement paysager et pour l'ornement.

On a quand même un pool de 1 500 espèces indigènes et on va bien en trouver 100 ou 200 de dans qui ont des qualités ornementales certaines.

M. RENE-CORAIL : M. REGIS, un enseignant de l'école d'agriculture, a développé plusieurs variétés d'hibiscus à la Martinique il n'y a pas si longtemps. Ne pas laisser entrer des espèces permettrait à nos agronomes et à cette école d'agriculture de la Martinique de développer des espèces pour les démultiplier.

Lorsque la ville des Trois îlets a organisé les Florales, nous nous sommes rendus à l'université des West Indies à Trinidad où un professeur Sainte Lucien travaille pour l'obtention d'un anthurium bleu. Même si on a pris cinq ans de retard, j'espère qu'on reviendra à cette idée de travailler avec les îles de la Caraïbe comme pour le bois d'inde.

Il faut que nous à la Martinique, on développe des produits permettant effectivement aux Martiniquais et aux autres d'apprécier les fleurs ou les feuilles de nos arbres.

M. PALIN : Je voudrais savoir qu'elle est l'époque de référence prise pour définir le caractère exotique d'une plante. Je pose cette question puisqu'on a le même problème avec les espèces animales.

Je souhaiterais en outre une intervention pour éviter qu'il y ait une propagation sur le Mont Vert puisqu'on a commencé à travailler sur la salvinia.

M. VISCARDI : Il est admis couramment dans les îles tropicales qui ont subi une colonisation européenne que l'on considère comme exotique tout ce qui a été implanté après l'arrivée des premiers colons. En Europe, on a pris le parti de dire qu'à partir de moment où on a commencé de grands voyages autour du monde, tout ce qui a été ramené est exotique.

C'est une vision qui partage science et histoire. Comme ces îles de toute façon étaient habitées, ce n'est pas complètement vrai non plus. Il y a ce que la science admet comme consensus et il y a aussi ce qui est la réalité.

Je prends toujours l'exemple du campêche. Tout le monde le considère comme exotique des Petites Antilles. Il a très certainement été amené bien avant la colonisation européenne, mais biologiquement il faut le considérer comme une espèce exotique envahissante. Il est largement naturalisé et depuis tellement longtemps qu'on ne sait pas la place de quelle espèce indigène il a pris.

S'il y a des espèces indigènes de la Martinique qui sont très rares, c'est peut-être justement parce qu'il y a depuis très longtemps des espèces invasives. Les Amérindiens sont présents depuis plus de 5 000 ans dans la Caraïbe et donc c'est difficile de savoir en fait.

On a trouvé deux nouvelles espèces de liane en Martinique l'année dernière. Elles sont certainement indigènes sauf que jusqu'ici, elles n'avaient jamais été répertoriées. On les considère comme indigène, car on sait qu'elles sont présentes dans d'autres îles à côté. Mais au final elles sont peut-être arrivées il y a deux ans.

Concernant le Mont Vert, le Conservatoire botanique n'intervient pas. Par contre, j'attends toujours une invitation.

Mme TOUL : C'est un sujet très important sur lequel les uns et les autres nous devons nous pencher. Sur la problématique des pépiniéristes, il faut aussi réfléchir à proposer d'autres plantes d'où la nécessité de mieux connaître nos propres espèces et de les valoriser.

6 - Actions menées par le PNRM pour le compte de l'ONF dans le cadre de la lutte contre les EEE

Mme HOCHÉ-BALUSTRE : C'est légitimement que le Parc intervient pour éradiquer les espèces invasives végétales en opérateur. Nous travaillons en partenariat avec l'ONF et la DEAL.

On s'est dit qu'il fallait absolument réagir par rapport à l'importance et à la dégradation des milieux que l'on voit. Nous avons mis en place un atelier chantier d'insertion depuis le 7 juillet 2020 avec 12 participants sur une durée de 16 mois.

Il y a une procédure à mettre en place pour pouvoir éradiquer ces espèces végétales. Les personnes qui participent à l'élimination à l'éradication de ces espèces sont formées. Maintenant elles ont des connaissances en botanique, en techniques de greffe et en replantation des espèces endémiques qui correspondent à la zone pédoclimatique.

Nous sommes déjà intervenus à Ajoupa-Bouillon, au Morne Rouge, à Sainte Marie, à Trinité, à Fort-de-France. En plus du miconia calvescens, nous avons traité la liane mauve, le tulipier du Gabon, la petite citronnelle, le flamboyant, le figuier maudit. Chaque fois qu'on nous appelle, nous allons faire l'évaluation et nous mettons en place un plan d'élimination avec les techniciens de l'ONF.

Au Parc, il y a des spécialistes de la biodiversité. Nous agissons, mais nous avons aussi la mission de l'Observatoire de la biodiversité et celle des gardiens de l'environnement. Nous avons fait une journée de sensibilisation auprès de la population pour qu'elle arrête d'introduire des espèces végétales dans le milieu. Nous intervenons aussi sur les EEE animales invasives.

Il faudrait vraiment qu'il y ait une pérennisation et une action globale au niveau de la Martinique et qu'elle soit pluriannuelle, pour éviter que cela soit un coup d'épée dans l'eau. Pour le classement UNESCO, il faut montrer que la Martinique est capable de gérer son territoire.

M. RAPHAEL : Nous avons aussi travaillé sur le pothos doré de la forêt humide de Trinité.

L'équipement individuel de sécurité est traité pour éviter la dissémination d'éléments par les semences, la végétation ou la partie foliaire. Tous les process ont été suivis à la lettre sous la coordination des techniciens de l'ONF et du Parc.

Mme TOUL : A part l'arrachage, il y a tout un protocole à respecter pour empêcher justement la dissémination par les vêtements ou les bottes.

M. RAPHAEL : Pour le miconia et surtout en période de floraison et de fructification, il y a un risque de dissémination de graines. Les plans arrachés sont brûlés directement sur place avec l'autorisation de l'ONF.

Les équipements sont nettoyés. Il y a notamment des bacs avec de l'eau de mer pour laver les chaussures. Donc les agents individuellement désinfectent leurs vêtements et le matériel avant de pouvoir sortir du chantier.

Concernant les autres espèces, on transporte les déchets verts en respectant les autorisations d'élimination qui sont très différentes du miconia. Pour la citronnelle petites feuilles, nous avons acheminés les déchets verts au centre de compostage du Robert.

Mme TOUL : Il y a une action qui est faite et on voit bien que cela permet de donner du travail à des jeunes. Il faudrait aussi que ces actions ne soient pas un coup d'épée dans l'eau, mais qu'on puisse les pérenniser.

M. PALIN : L'action qui est menée est très bien et il faut la pérenniser. Concernant le transport des déchets vers l'unité de compostage est-ce qu'il y a une dégradation totale de végétaux ? Il faut se poser la question et mener la réflexion dessus.

M. TANASI : Pour le miconia, il y a jusqu'à 20 millions de graines de 0,5 mm par pied adulte par an et leur durée de vie est de 14 ans. Il faut mettre en place un protocole d'intervention quand on intervient sur un chantier de lutte pour ne pas favoriser le transfert de ces semences ailleurs.

Dans ce protocole on a plusieurs approches, notamment la sortie de site par des pédiluves avec de l'eau de mer, car la salinité altère la germination des semences. Tous les vêtements sont à passer à l'eau de mer.

M. TANASI présente quelques photos

M. TANASI : Le Parc a acheté du matériel adapté avec des bottes pour éviter les morsures de serpents parce que les agents vont dans la forêt où il y en a. Les conditions topographiques sont très difficiles. On est obligé d'intervenir avec des grimpeurs élagueurs équipés.

Le miconia s'arrache facilement, mais beaucoup de semences poussent dans les touffes de bambou ce qui ne facilite pas le travail.

M. RAPHAEL : Du côté d'Ajoupa Bouillon, les GPS ont montré que les plans étaient sur la même lignée et qu'ils se trouvaient surtout à proximité des touffes de bambous. On ne sait pas si c'est par rapport aux oiseaux ou au vent.

M. TANASI : Les graines sont piégées dans les touffes de bambous et comme il y a une forte quantité de litière, la germination y est favorisée.

Mme TOUL : Je retiens qu'il faut se rapprocher également de M. PALIN. Je crois qu'il y a des actions à mener du côté de CAP Nord.

7 - Retour sur l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de SDAGE

Mme TOUL : Concernant à l'avis de l'Autorité environnementale (Ae) sur le SDAGE, j'ai assisté à la première partie de l'audition pendant une heure pour présenter le SDAGE et répondre aux questions qui étaient plus politiques.

Mme HIELARD fait sa présentation.

Mme TOUL : La collectivité s'est lancée sur un Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la MARTINIQUE (PADDMA) dont on sait que les bases juridiques pour le moment ne sont pas certaines. Cela va poser quand même un problème.

Mme HIELARD poursuit sa présentation.

M. MONTEZUME : Si nous ne faisons que ce qu'il y a dans le Programme De Mesures (PDM) nous n'irons pas bien loin. Permettez-moi de défendre le travail que nous avons fait parce que les

besoins étaient énormes dans le pays puisque pas grand-chose n'avait été fait à la Martinique avant la loi sur l'eau.

Nous étions très ambitieux, c'est une utopie sûrement, mais pour nous refondatrice. C'était pour nous important de mettre en exergue tout ce qu'il y avait à réaliser dans ce département. Je trouve que c'est une excellente initiative de mettre face à face, ce que nous n'avons pas fait et ce que nous essayerons de faire. Je suis bien d'accord avec vous qu'on ne peut pas non plus tout réaliser, mais enfin n'oublions pas non plus ce qu'il reste à mener.

Mme TOUL : Le but des discussions que nous avons eu ici à plusieurs reprises, n'était pas de dire que ce qui a été écrit dans le SDAGE 2016-2021 n'avait pas de sens. D'ailleurs je l'ai défendu, même si je n'ai pas participé à sa rédaction. Le travail qui a été fait est de pointer ce qu'il fallait mettre en œuvre.

Maintenant dans les années qui viennent et dans les prochains documents, il va falloir partir de ce SDAGE et travailler par étapes. Je peux comprendre que la difficulté pour les services était de retranscrire nos idées dans le SDAGE selon une organisation structurée.

Il faut bien faire ressortir les points que l'Ae demande préciser. On a vu parfois qu'ils ont eu du mal à trouver dans le document des informations qui pourtant étaient là. On est plus dans la forme.

Pour ma part, je n'ai pas de difficulté à mettre en avant tout le travail qui a été fait et qui doit servir justement de base à ce qu'il faut poursuivre.

Mme TOULON : Mme HIELARD avez-vous bien dit que le mémoire qui va être en réponse aux recommandations va être mis à la consultation du public ?

Mme HIELARD : Il est mis non pas pour que les gens donnent leur avis, mais pour éclairer la lecture du SDAGE par l'Autorité environnementale et par la réponse qui leur est faite. Il fait partie des documents qui seront mis en ligne avec l'ensemble du SDAGE pour répondre au questionnaire, de manière à être très transparent sur les modifications et les demandes qui arrivent de l'Ae.

Mme TOULON : Je vois que la première recommandation est la mise à jour du tableau de bord en fin 2021. La consultation sera déjà terminée. Cette recommandation est importante et je pense que cette mise à jour devrait avoir lieu avant. Je me demande même si ce ne devrait pas être une obligation.

Mme HIELARD : Le tableau de bord du SDAGE a été mis à jour et présenté il y a un an et demi. Il sera aussi mis en ligne, mais sur une version de 2021. L'idée c'est de dire qu'à la fin de ce cycle on le remettra à jour avec l'ensemble des indicateurs. Le tableau de bord est une version à mi-parcours, comme le bilan du PDM qui date de 2018. Ces documents vont être aussi mis à la disposition du public. La mise à jour régulière relève du secrétariat de bassin.

Mme TOULON : Ce que je veux dire c'est que la consultation sera finie en fin 2021.

Mme TOUL : La consultation sera finie, mais il n'empêche qu'entre temps on aura présenté au moins ce qu'il en est, puisqu'on a déjà un premier travail qui a été fait.

On sait pertinemment à quel niveau l'ancien SDAGE a été consommé. On sait qu'elles sont les actions qui ont été faites. Si tout le SDAGE n'a pas été mis en œuvre, on sait qu'il y a un certain nombre de dispositions qui ont été utiles.

Mme DEPOORTER : À ce stade en tout cas merci pour les réponses apportées. On reste à votre disposition pour explorer encore plus loin cet avis de l'Ae s'il y a un besoin.

Mme TOUL : Ce que je vais vous demander c'est de pouvoir donner mandat à l'ODE et la DEAL de pouvoir avancer sur les observations qui sont faites et pour pouvoir apporter les réponses en sachant qu'il y aura un retour sur les documents mis à la consultation publique.

Le but c'est de poursuivre le travail qui est fait dans le sens qui a été présenté. Je vais donc vous proposer si vous êtes d'accord qu'on puisse le valider, si vous n'avez pas d'observation.

Sur le clapage en mer et on ne va pas refaire le débat ici, il va falloir corriger une incohérence de date pour la mise en place de la filière.

Si vous êtes d'accord je propose qu'on mandate par vote l'ODE et la DEAL en partenariat de poursuivre les travaux, les réflexions et les réponses dans ce sens avec des retours au CEB.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - Questionnaire de la consultation du public

Mme TOUL : Dans le process d'élaboration du SDAGE, il va falloir retourner devant les différents acteurs de l'eau. Une consultation publique doit être à nouveau lancée le 15 mars 2021.

La commission technique du CEB s'est réunie les 11 février et 2 mars pour travailler sur une proposition de questionnaire à soumettre au public.

Je vais donc vous faire une synthèse du travail de la commission qui a été très active. Il a fallu condenser et synthétiser toutes les idées qui ont été proposées. Les questions suivantes seront présentes :

- Gouvernance,
- Problématiques de sécheresse (2 questions),
- Politique sociale et le prix de l'eau,
- Réduction des pollutions,
- Réduction des impacts sur les milieux,
- Implication personnelle de chacun pour pouvoir réduire ces impacts sur le milieu,
- Actions générales à mener en faveur des milieux aquatiques,
- Changement climatique,
- Pêche (pêcher-relâcher),
- Connaissance du milieu marin,
- Préservation des milieux aquatiques et l'implication de chacun,
- Avis général du SDAGE
- Champ libre d'expression.

Il s'agit d'un point d'information et nous allons encore une fois retourner vers vous une fois que tout cela sera formalisé.

4 - Maladie des coraux

Mme MUNIER fait sa présentation.

M. PALIN : Cette présentation fait froid au dos. Quand nos coraux sont touchés ainsi, le risque est important parce que ce sont des barrières qui nous protègent.

En premier lieu vous avez parlé aussi de l'IFRECOR (Initiative Française Pour les Récifs Coralliens). J'en fais partie, mais je n'ai jamais été invité à une réunion.

Deuxièmement, je voudrais savoir si vous avez apporté l'information au niveau des mairies, parce qu'il faut qu'on arrive à sensibiliser aussi la population et les professionnels.

Mme TOUL : Le CEB est la porte d'entrée en général qui permet les contacts.

M. PALIN : Est-ce que l'information peut arriver au niveau des communes et des mairies ?

Mme MUNIER : Effectivement la porte d'entrée c'est le CEB et du coup la sensibilisation des communes n'a pas encore été faite, mais c'est une très bonne idée.

Pour l'IFRECOR, c'est un sujet qui va prendre plus de temps. Le comité local ne s'est pas réuni depuis un certain moment, parce que mon prédécesseur travaillait beaucoup sur les sargasses. Depuis mon arrivée, j'essaie de relancer cela. On devrait faire des réunions plus régulièrement.

M. COCO : La ville des Anses d'Arlet devrait être alertée rapidement pour voir ce qu'il faut faire en amont. C'est quand même dramatique ce que j'ai vu en tant que pêcheur et je me pose la question des impacts sur les herbiers.

En ce moment, les tortues ont de gros problèmes aux yeux et il faut s'interroger sur un lien éventuel. Les rejets de l'assainissement ne vont-ils pas amplifier la chose ?

Je voudrais aussi savoir si tout le littoral de la Martinique est concerné ou si la prospection n'a été faite que sur une zone précise. Enfin ma dernière interrogation concerne l'impact sur les oursins.

Mme TOUL : S'agissant de la maladie des yeux des tortues, j'ai eu l'opportunité de participer à une action qui était menée par Damien CHEVALIER. Il s'agissait de repérer et de marquer les tortues dans le cadre du Plan National d'Actions. Nous avons remarqué qu'il y avait cette anomalie au niveau de l'œil des tortues, même les plus jeunes. Il pensait que cela venait probablement de l'assainissement.

Mme TOULON : Je voulais savoir où en est la recherche, puisqu'apparemment on n'a pas encore identifié la bactérie, et savoir s'il y a d'autres solutions que les antibiotiques.

Mme MUNIER : Pour répondre sur la fibropapillomatose, ce n'est pas une thématique que je maîtrise, mais il n'y a pas de lien entre les deux problèmes.

Pour la sensibilisation des Anses d'Arlet, effectivement, ça devrait être fait prochainement.

Pour la question des sites, on ne pourra pas prospecter l'ensemble du pourtour de l'île, donc on a choisi une dizaine de stations parmi les plus emblématiques, répartie sur l'ensemble de la Martinique.

Sur la question de la connaissance, vu que la maladie a été identifiée pour la première fois en Floride depuis 2014, des recherches sont menées dans différents pays, notamment aux États-Unis et aux Pays-Bas. Le site internet AGRRA.ORG réunit de la documentation sur cette maladie.

Mme TOUL : Je vous invite à vous rapprocher des différentes communes notamment celle des Anses d'Arlet. Je pense qu'il y a urgence et qu'il faut travailler avec les marins pêcheurs. Ce sont les professionnels en contact avec la mer et ils peuvent faire remonter des observations.

Mme HIELARD : Je voulais juste compléter le propos sur la partie connaissance. Il y a des travaux qui vont débuter, notamment grâce à M. Romain FERRY, chercheur de l'université des Antilles. Il va avec son association faire des vidéos et diagnostiquer les sites.

Il y a des suspicions sur la côte caraïbe du côté du Prêcheur. C'est aussi pourquoi le Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM) voulait s'investir du point de vue de la réserve du côté de Saint Pierre. Moi-même, je l'ai vu à l'îlet Ramier et à l'Anse à l'Âne, mais pas à l'Anse Mitan. J'ai constaté l'évolution catastrophique aux Anses d'Arlet parce que j'y vais régulièrement.

Cette maladie, avec le recul de la Guadeloupe, parce qu'elle est en train de descendre dans la Caraïbe, risque de tuer la moitié des espèces de coraux de la Martinique. Cela aura des conséquences énormes sur les services qu'ils rendent, que ça soit en termes de lutte contre la houle ou comme abris pour la faune marine. On est en train de progresser sur la partie connaissance.

Il faut qu'on fasse un travail de terrain beaucoup plus marqué. On a des discussions avec le Parc marin pour la mise à disposition de personnel qui vont aller de club en club. Il y a des conduites à tenir qui ne sont pas respectées parce que même si la plaquette a été envoyée à tous les clubs, les plongeurs ne mettent pas leur matériel dans la javel comme c'est convenu.

Je pense qu'il y a une alerte générale à envoyer car pour l'instant c'est encore entre sachants. On a peut-être encore des actions de sensibilisation à faire pour éviter que ça aille trop vite ou en tout cas limiter la dégradation.

Il devrait y avoir un groupe de travail qui va bientôt se réunir pour savoir qui fait quoi en termes de sensibilisation. L'ODE de Guadeloupe est déjà en train de développer un poster qu'on pourrait mutualiser à l'échelle des Antilles. On propose de travailler sur une vidéo un peu marquante.

Mme TOUL : J'entends tout cela, mais il faut, aussi aller sur le terrain rencontrer les gens. Les vidéos, les flyers, c'est bien beau, mais aujourd'hui on voit bien que chez nous, le contact humain est préférable. C'est pour ça que nous avons mis en place les ambassadeurs bleus et on a vu comment c'était efficace.

Il faut demander à la mairie de relayer le message. Ils vont mettre des gens qui vont être au plus près de la population. Maintenant si on utilise les réseaux sociaux, on ne va pas régresser, mais cela ne peut pas être que ça.

Il faut qu'on soit au plus près des gens, avec les clubs de plongée, les plaisanciers, les pêcheurs. Il faut qu'on fasse un travail pour pouvoir expliquer, et ce avec dynamisme parce qu'en l'espace de 10 à 15 jours la situation peut se dégrader. Entre le moment où on a vu et le moment où on réagit cela prend du temps alors que l'environnement n'attend pas.

Il faut vraiment s'organiser en brigades et aller sur le terrain. Ni l'ODE, ni le Parc marin, ni une municipalité ne pourra le faire seul.

Quand il y aura cette conscientisation, il faudra voir comment on s'organise. Le but c'est qu'on puisse échanger pour que tout le monde ne fasse pas la même chose en même temps et au même endroit.

M. COQUELET : Avant de communiquer, il faut savoir ce qu'on veut dire. Aujourd'hui l'état de connaissance sur cette maladie est limité et c'est quand même une question fondamentale.

Mme TOUL : On sait qu'il y a des mesures de prévention à mettre en place au niveau des clubs de plongées sur le nettoyage. Il doit aussi être demandé à ceux qui plongent de faire remonter les informations précises. Où peut-on s'adresser pour faire remonter les informations ?

Il faudra effectivement qu'on soit d'accord sur ce qu'on veut communiquer, mais je crois qu'aujourd'hui on peut dire qu'il est important de sensibiliser notamment les clubs de plongées sur de bonnes pratiques. Il y a un protocole qui a été présenté et qui doit être respecté.

Il y a 10 sites qui ont été repérés, mais il peut aussi y en avoir d'autres et il faut pouvoir remonter ces informations à une adresse. Aujourd'hui tout le monde sait ce qu'il faut faire lorsqu'il y a un mammifère marin échoué sur une plage.

M. COQUELET : D'abord je voudrais préciser que la maladie des tortues s'appelle la fibropapillomatose et qu'elle est décloisonnée de cette thématique corallienne.

Je pense qu'il faut qu'on fonde nos actions sur de la connaissance et elle est déficitaire au niveau international sur cette thématique. Je pense que la meilleure proposition est celle l'OFB : Il est prioritaire d'alléger les contraintes sur les coraux en réduisant l'action des systèmes d'assainissement défaillants et la pression des activités anthropiques terrestres.

Mme TOUL : Je suis d'accord avec vous et c'est ce qu'on dit depuis ce matin, sauf que ça n'aura pas d'effet immédiat. Là, on est dans une situation où on voit que le milieu est déjà dégradé, donc il faut aller sur des mesures rapides et notamment faire attention avec le matériel de plongée.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'on abandonne les autres messages et qu'on ne puisse pas faire le lien avec les différentes pressions évoquées comme l'assainissement terrestre ou de la plaisance, l'agriculture.

M. COQUELET : Notre souci est d'avoir une concertation au niveau des Antilles parce que c'est une thématique qui est partagée et on est largement sollicité en tant que financeur et coordinateur scientifique.

Notre objectif à la direction des outre-mers de l'OFB, c'est d'avoir une vision large pour mieux coordonner nos actions et nos moyens sur la connaissance, sur la sensibilisation et sur les actions de gestion. Il n'est pas forcément opportun qu'on démultiplie les énergies sur cette thématique. Il faut qu'on arrive à mobiliser les bons outils au bon endroit. Réinventer sur chaque territoire des outils et des partenariats, ce n'est pas forcément très opportuns.

Mme BRADOR : Le Parc est en train de se doter d'une équipe terrain avec deux agents. Ils seront à terre pour faire de la sensibilisation et de la communication et seront basés aux Trois Îlets.

Il y aura un message général. Il y a cette maladie qui effectivement a un impact très fort et les coraux sont atteints. J'envoie un message de qualité sur l'importance des récifs coralliens et de notre presque dépendance à ces récifs en fait.

Mme JULIEN : En tant que citoyenne, je voulais savoir le nombre d'espèces de corail touché et si les coraux impactés mourraient très rapidement. Ensuite je voulais savoir si vous avez remarqué si les coraux sont plus touchés dans des zones qui seraient plus impactées par des rejets d'assainissements qu'il soit terrestre ou du fait des plaisanciers.

Cela peut nous mettre sur la piste d'une solution, car le discours est un peu alarmiste. À l'issue de la présentation j'ai l'impression qu'il n'y a rien à faire et qu'il faut juste attendre que cela passe.

M. DE GRANDMAISON : L'occasion m'est présentée de parler de la ponction des amateurs de pêches sous-marines qu'on n'a pas répertoriées. N'importe qui pratique la plongée et la chasse sous-marine et moi je suis favorable à la mise en place d'un permis de pêche, comme pour la chasse.

Si on avait ce fichier de plongeurs sous-marins, on aurait pu les contacter et les informer de la problématique. Un permis, n'est là pour interdire, mais pour organiser et permettre d'avoir un outil utile dans un cas comme ça pour sensibiliser. Il ne serait pas obligatoirement payant. Cela permettrait d'éviter à quelqu'un de sortir de je ne sais où, de faire trois semaines de vacances ici et de procéder à des ponctions non maîtrisées.

Mme TOUL : Si on peut dans le CEB le relever, je pense que pour le valider il faut le faire avec le Parc marin.

Mme BRADOR : C'est une question qui se pose. La pêche de loisir identifie à la fois les personnes, mais aussi la ponction comme vous avez dit. L'IFREMER travaille là-dessus et l'instance dans laquelle on pourrait discuter de ce permis est peut-être le conseil de gestion du Parc marin.

Mme TOUL : On peut aussi solliciter le Conseil Maritime Ultramarin du Bassin Antilles, mais je pense qu'on peut mettre rapidement le sujet à la prochaine réunion du Parc marin.

Mme MUNIER : Sur la thématique de la sensibilisation qui a été évoquée par Mme BRADOR et M. COQUELET, nous avons une réunion la semaine prochaine avec les acteurs qui sont concernés sur un plan de communication autour des coraux, pas spécifiquement sur la maladie. Nous travaillons sur la communication pour savoir ce que l'on va dire et comment on va le dire.

Sur la question de l'impact de cette maladie sur la Martinique, cela dépendra des sites, parce que la répartition des coraux n'est pas la même. On a quand même huit coraux communs qui sont affectés par la maladie. Le discours que j'ai est un peu alarmiste, mais il n'y a pas grand-chose à faire, à part attendre et suivre l'évolution de cette maladie et voir ce que l'on avait et ce que l'on perd.

On peut changer nos comportements effectivement sur l'assainissement ou sur des questions plus vastes, mais sur cette maladie on n'a pas beaucoup de moyens d'action à l'heure actuelle à part le suivi et la sensibilisation des acteurs.

M. COCO : Je voudrais savoir si les îles voisines n'ont pas déjà mené des expérimentations sur ces coraux. Je pense que ce serait bien d'élargir notre connaissance aux autres zones parce qu'on ne sait pas jusqu'où cela peut aller.

Mme TOUL : La proposition que l'on peut faire, c'est de pouvoir élargir le nombre de sites suivis. Les moyens que vous avez sont peut-être limités et c'est bien pour ça qu'il faut relayer avec les partenaires du territoire, notamment les marins pêcheurs et le Parc marin.

Mme TOULON : Je pense qu'il y a absolument quelque chose à faire avec les fonds Interreg au niveau des îles de la Caraïbe puisqu'elles sont également touchées. Il faut partager la connaissance et avancer pour savoir par exemple s'il y a des coraux qui ne sont jamais attaqués et s'il y a des zones de pressions qui sont plus particulièrement infestées. Il ne faut pas dire qu'il n'y a rien à faire.

Mme MUNIER : Lorsque je disais qu'il n'y a rien à faire, c'est au niveau des actions concrètes sur les coraux. Mais effectivement la connaissance est quelque chose qu'il faut développer.

Mme TOULON : Il me semble que je n'ai rien vu sur la Dominique.

Mme MUNIER : C'est parce qu'en fait il n'y a pas de correspondant sur la Dominique. La maladie doit certainement être présente là-bas.

Mme TOUL : Cela mérite d'aller plus loin. Je pense aujourd'hui au niveau de la connaissance qu'il faudrait faire le lien avec le Parc marin.

Mme BRADOR : C'est vrai qu'il faut attendre sept mois à un an pour se rendre compte du stade épidémique. Il y a un temps de retard entre le moment où la colonie peut être infestée et le moment où c'est vraiment visible.

Il y a apparemment en Guadeloupe une corrélation entre la qualité des eaux et l'état de santé de ces récifs coralliens. Il y a aussi des hypothèses sur des espèces qui seraient moins touchées ou pas au même rythme.

C'est vraiment l'occasion de parler des coraux, de leur fragilité et de leur résilience. On est tout à fait disposé à travailler avec le groupe IFREMER-DEAL et à être sur le terrain. Il y aura besoins de science participative et d'associer tous les acteurs que vous avez cités, Mme la présidente.

Mme TOUL : Ma proposition, c'est de faire une caravane ou d'aller de commune en commune pour pouvoir expliquer. Ce serait l'occasion de faire connaître le Parc marin et de parler des coraux puisque les gens ne connaissent pas leur rôle.

Comme l'ODE a une expérience sur les forums citoyens, ce serait bien de prendre leur attache pour voir comment réellement on peut mettre en place tout cela. Cela peut être piloté par le Parc marin avec tous les autres acteurs qui viendrait parler des coraux et mettre en avant cette problématique.

M. COCO : Cela prouve qu'il faudrait accélérer les travaux d'organisation des zones de mouillage et enfin voir comment axer le ramassage des eaux noires et grises.

Mme TOUL : C'est vraiment le lien qu'il faudra faire entre le CEB, le Parc marin, l'IFREMER et toutes les structures. Il faut vraiment qu'on puisse avancer sur la connaissance, mais il faut qu'on rencontre les uns et les autres pour pouvoir expliquer cette problématique.

9 - Point d'information sur Séguineau

Mme TOUL : Vous n'êtes pas sans savoir que nous allons entrer dans la période du carême qui est particulière concernant l'eau potable et je pense qu'il est bon sans refaire le débat de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), de vous porter les informations disponibles. Il y a eu une enquête publique qui a été menée par les services de l'État. Il faut savoir quel en est le résultat et la suite qui sera donnée.

M. DE GRANDMAISON : Il n'y a pas eu de consultation. On a mis un cahier au Lorrain pour une affaire qui concerne toute la Martinique. Cela veut dire qu'aucune personne d'une autre commune n'a pu se rendre au Lorrain pour répondre à cette consultation. Pour moi ce n'est pas une consultation, c'est une mascarade. Il y a des mairies partout, il y a des sites internet, il suffisait d'y mettre à disposition les documents pour que les Martiniquais répondent. C'est une honte.

Mme TOUL : Je ne vais pas commenter et je pense que chacun à la possibilité de s'exprimer. Ce que M. DE GRANDMAISON dit est vrai. Certains ont appelé ça enquête publique, mais il y a aussi d'autres outils qui auraient pu être mis en place. Il y a une enquête publique pour le Plan chlordécone 4 avec des ateliers et différentes actions qui ont été mises en œuvre.

Je suis tout à fait d'accord avec ton observation. C'est toute la Martinique qui est impactée par cette problématique, et je pense qu'il devait y avoir une consultation martiniquaise. Mais j'ai le sentiment qu'on a voulu flécher certains militants.

Mme DEPOORTER : L'enquête publique s'est déroulée du 9 au 23 décembre 2020. Le commissaire enquêteur a reçu 2352 observations, dont 2345 avis favorables et sept avis défavorables. Le rapport du commissaire enquêteur date du 14 janvier 2021 avec une conclusion favorable. Ce rapport a été transmis à la CTM et la ville du Lorrain et il est disponible sur le site internet de la DEAL.

Suite à l'enquête publique, le préfet doit prendre un arrêté. Ce projet d'arrêté est aujourd'hui prêt, mais il est en attente d'une délibération de l'assemblée de la CTM.

Mme TOUL : Donc voilà, il y a eu cette consultation qu'on appelle enquête publique pour ensuite revenir au niveau de la CTM qui devra effectivement dire si elle veut la mettre en application. Je n'ai pas très bien compris ce qui est demandé.

Mme DEPOORTER : Aujourd'hui le projet d'arrêté est prêt à être signé, mais il y a une nécessité d'avoir une délibération de l'assemblée.

Mme TOUL : On demande à l'Assemblée de se dédire, puisqu'elle avait déjà voté une proposition. Nous sommes devant une situation ambiguë, compliquée, complexe.

Je tiens à préciser pour qu'on n'ait pas le sentiment que l'on fait du statu quo que lors de la dernière plénière de la CTM les élus de l'assemblée, sur proposition de M. JOSEPH-ANGELIQUE, ont adopté une délibération pour une solution d'urgence où il est demandé au Président du conseil exécutif de se rapprocher du propriétaire pour effectivement poser des canalisations et faire en sorte que nous ne soyons pas bloqués et qu'on sorte de cet imbroglio au niveau de la problématique d'eau potable. Après le Président du conseil exécutif prendra ses responsabilités.

Il ne s'agit pas de revenir sur le débat qui va encore continuer au niveau de chaque plénière de la CTM jusqu'au mois de juin.

10 - Questions diverses

M. DE GRANDMAISON : Il faut qu'on reparle de l'iguane.

Mme TOUL : Lors de la prochaine plénière du CEB, nous allons parler des espèces exotiques envahissantes animales.

M. DE GRANDMAISON : Il y a eu une présentation ici sur l'iguane et deux jours après on nous a annoncé une catastrophe à la TV en nous disant que sur 17 000 iguanes, on en avait prélevé 3%. Il faut que les gens qui viennent ici nous donnent les vraies informations.

Mme TOUL : Le PNRM est en train de travailler dessus et ils vont nous donner les chiffres. En plus de ce point, nous aurons également le suivi des boues des stations d'épuration et puis j'ai demandé qu'on prenne l'attache de la CTM sur le Schéma d'irrigation. Comme nous sommes dans la période de sécheresse, il y aura un point sur la pluviométrie.

Mme TOUL remercie les présents et clôture la réunion à 13h05.

Schoelcher, le
10 JUIN 2021
La Présidente du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité



Marie-France TOUL

